



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

**DELIBERATION n°2015-30**

**SEANCE 8 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

**MARCHE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR  
LA DESIGNATION DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation du délégataire de service public de l'assainissement collectif.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 3 juin 2015 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'ADAC 65 détermine les notes suivantes :

- 2AE : 78
- Prima Ingénierie : 95

L'ADAC 65 propose au Conseil municipal de retenir l'offre Prima Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de Prima Ingénierie pour un montant de 5 800,00 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-30-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5

Ayant pris part à la délibération : 5

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-5

### SEANCE DU 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE, Madame Jacqueline SARRABERE.

## AIDE FINANCIERE A JOELLE SABLE-TEYCHENE

Monsieur le Président présente au Conseil municipal la demande d'aide financière de la Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées concernant une dette de gaz de Madame Joëlle SABLE-TEYCHENE de 1 586,35 €. Il est demandé à la commune de participer à hauteur de 200 €. Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accorder cette aide à Madame SABLE-TEYCHENE
2. De régler la somme de 200 € à GDF SUEZ

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,  
Pour copie conforme,

Le Président



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-CCAS2015-5-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 02/07/2015  
Date d'affichage : 10/07/2015

**DELIBERATION n°2015-31**

**SEANCE 8 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET  
D'OPTIMISATION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA RD 817  
ROUTE DE TOULOUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le projet d'optimisation du réseau d'eaux usées sur la RD 817 route de Toulouse.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 18 juin 2015 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'ADAC 65 détermine les notes suivantes :

- 2AE : 89
- Prima Ingénierie : 95

L'ADAC 65 propose au Conseil municipal de retenir l'offre Prima Ingénierie

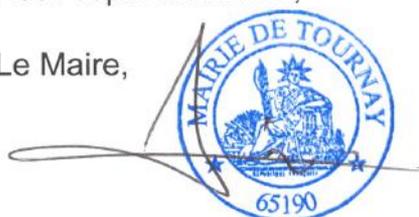
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de Prima Ingénierie pour un montant de 6 920,00 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-31-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-32

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### CESSION FONCIERE – PARCELLE B N°812 – 521 m<sup>2</sup>

Vu la délibération n°2014-66 constatant la désaffectation de la parcelle n° B 812,

Vu la délibération n°2014-67 constatant le déclassement de la parcelle n° B 812,

Vu la délibération n°2014-74 autorisant la cession de la parcelle n° B 812 au prix de 58 € le m<sup>2</sup>,

Le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet infirmier de Tournay a manifesté auprès du Maire son intention d'acquérir la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m<sup>2</sup> au prix de 55 € le m<sup>2</sup> suite à la défaillance des acquéreurs pour la cession de la même parcelle selon les termes de la délibération n°2014-74. Compte tenu de la vocation sociale de la destination du futur bâtiment, Monsieur le Maire propose d'accepter le prix de 55 € / m<sup>2</sup>, la différence de prix avec l'estimation domaniale n'étant pas significative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### Décide :

1. De proposer la cession de la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m<sup>2</sup> au prix de 55 € / m<sup>2</sup> soit 28 655 € au cabinet infirmier de Tournay.
2. D'autoriser la cession de ladite parcelle le cas échéant.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-32-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-33

### SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Vu l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Le Maire informe le Conseil municipal que les titres exécutoires émis fin 2014 correspondant au montant de la révision du loyer de fin 2013, de 2014 et de 2015 ne sont pas honorés par la Gendarmerie Midi-Pyrénées. Afin de pouvoir obtenir le paiement de ces titres, qui n'ont fait l'objet d'aucune contestation dans le délai de deux mois consécutif à leur émission, Monsieur le Maire propose de recourir à un référé provision. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'habiliter à pouvoir ester en justice devant le juge des référés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### Décide :

1. De demander au juge des référés d'ordonner à l'Etat le paiement des titres exécutoires par l'intermédiaire d'un référé provision,
2. D'habiliter Monsieur le Maire à agir au nom de la commune devant le juge des référés à cet effet.

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-33-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-34

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LORDAT

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le matériel informatique de l'école primaire. Dans le cadre de la DETR, des fonds restent disponibles pour 2015, il convient donc de faire une demande de subvention à l'Etat.

Des devis ont permis d'évaluer le montant à 3 988 € HT comprenant l'acquisition et l'installation du nouveau matériel.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter l'opération proposée
2. De solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 à hauteur de 60 % du coût HT de l'opération
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-34-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-35

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, ET D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un groupement de commande pour réaliser l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, après consultation de bureaux d'études sur plusieurs communes du canton.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande,
3. D'accepter que la communauté de communes du canton de Tournay soit désignée comme coordonnateur du groupement de commande ainsi formé.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer, notifier et exécuter le marché selon les modalités fixées dans la convention.

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-35-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 02/07/2015  
Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-36

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – PARCELLE N° E 555

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu l'arrêté municipal en date du 22 avril 2015 constatant la situation du bien présumé sans maître, parcelle N°E 555 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs ;

Considérant que le bien n'a pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'aucun propriétaire ne s'est pas fait connaître suite à la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation dudit bien ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De l'incorporation du bien présumé sans maître dans le domaine communal au terme du délai de six mois consécutif à la publicité de l'arrêté municipal du 22 avril 2015, soit le 4 novembre 2015, sous réserve qu'aucun propriétaire ne se soit fait connaître avant cette date,
2. Que la présente délibération sera publiée et affichée en mairie et sur le terrain en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile. Elle sera en outre notifiée au représentant de l'Etat dans le département.
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-36-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-37

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### CLASSEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « AU JARDIN DE L'ARROS » IMPASSE DES HIRONDELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le courrier de Monsieur Cédric CARRIERE pour la SARL ERSP en date du 23 avril 2015,

Considérant que la voie privée existante est déjà ouverte à la circulation publique et qu'elle le restera après son classement et que son classement dans le domaine public communal ne modifie en rien les conditions de desserte et de circulation,

Considérant que l'enquête publique n'est pas requise et que le projet de classement peut être proposé directement au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver l'acquisition à l'amiable et sans indemnité de la parcelle cadastrée n°B 1355 du lotissement « Au Jardin de l'Arros » sous réserve que la conformité des travaux soit accordée par la DDT, que les espaces verts soient finalisés par la SARL ERSP et qu'une demande en ce sens soit établie par l'association des colotis,
2. D'approuver ensuite le classement dans le domaine public communal de la parcelle désignée ci-dessus,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, une fois les réserves levées.

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-37-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 02/07/2015  
Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-38

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### DECISION MODIFICATIVE 2015 - 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer budgétairement les travaux de voirie à l'article 2151 alors que cela avait été prévu au 2315.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2151	51	RESEAUX DE VOIRIE	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>100 000,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	23	2315	51	INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	-100 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>-100 000,00 €</b>

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-38-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-39

### SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## TARIFS ALSH – SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs à compter de la rentrée 2015 comme suit :

A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2015							
Quotient		I (<300)	II 300 à 400	III 401 à 600	IV (601 à 750)	V (751 à 1000)	VI (>1000)
Enfants domiciliés <b>TOURNAY</b>	Prix journée avec repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	Prix journée sans repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	½ journée sans repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €
	½ journée avec repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €
Enfants domiciliés <b>HORS- TOURNAY</b>	Prix journée avec repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	Prix journée sans repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	½ journée sans repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €
	½ journée avec repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs de l'ALSH selon le tableau ci-dessus

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-39-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-40

### SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

## TARIFS TAP – SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du coût que représentent ces activités liées à la réforme des rythmes scolaires qui a été appliquée sur Tournay à partir de l'année scolaire 2014-2015. Afin de financer ces activités, il est proposé de fixer une somme forfaitaire par trimestre et par enfant. Monsieur le Maire propose le tarif de 25 € par trimestre et par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De fixer le montant de la participation aux Temps d'Activités Périscolaires à un forfait de 25 € par trimestre et par enfant.
2. Que cette somme soit due au début du trimestre entamé.
3. D'appliquer ce nouveau tarif à partir 1<sup>er</sup> septembre 2015

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-40-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

**DELIBERATION n°2015-41**

**SEANCE 8 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

**PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES  
POUR LES ELEVES NE RESIDANT PAS SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du coût des frais de fonctionnement des écoles et qu'il est nécessaire que ces frais soient pris en charge par les communes dans lesquelles résident les familles dont les enfants sont scolarisés à Tournay ou à défaut par les familles elles-mêmes.

Considérant que le coût que représente un élève à l'école maternelle et à l'école primaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De fixer le montant de la contribution aux frais de fonctionnement à hauteur de 165 € par trimestre (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin)
2. Que cette somme sera due au début du trimestre entamé,
3. D'appliquer ce nouveau tarif à partir 1<sup>er</sup> janvier 2016

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-41-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-42

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'avec la mise en ligne du nouveau site internet, il paraît opportun que les usagers puissent régler leurs factures à la mairie en ligne.

Pour cela, il convient de signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire propose que la commune conventionne avec la DGFIP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. D'adhérer à la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-42-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-43

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION « BASTIDES 65 »

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'association « Bastides 65 » a été créée. Il convient désormais de désigner les représentants de la commune à cette association. Pour mémoire, la commune doit désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants, sachant qu'au moins un représentant titulaire et au moins un représentant suppléant doit être membre du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Camille DENAGISCARDE, titulaire, Jean-Claude DELAS, suppléant,
- Monique GAILHOU, titulaire, Véronique LARRONDO, suppléant,
- Jean DELCROIX, titulaire, Séverine SARRAZIN, suppléante

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De désigner les personnes dénommées ci-dessus comme représentant à l'association « Bastides 65 »

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-43-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-44

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2015 - 2

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Club de l'Amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Comité des fêtes de Tournay : 10 000 €
- ✓ TUNESINTOURNAY : 1 000 €
- ✓ Association du Jumelage Tournay – La Vraie Croix : 500 €

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-44-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2015  
Date de réception préfecture : 10/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 10/07/2015

## DELIBERATION n°2015-45

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

### TARIFS ALSH – ETE 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents  
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour l'été 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Ludina du 10 juillet 2015 : Quotient 1 : 15 €, Quotient 2 : 16 €, Quotient 3 : 17 €, Quotient 4 : 18 €
- Walibi du 17 juillet 2015 : Quotient 1 : 25 €, Quotient 2 : 26 €, Quotient 3 : 27 €, Quotient 4 : 28 €
- Mini-camp 4/6 ans du 21 juillet 2015 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €
- Ludéo du 24 juillet 2015 : Quotient 1 : 19 €, Quotient 2 : 20 €, Quotient 3 : 21 €, Quotient 4 : 22 €
- Mini camp intersite du 30 au 31 juillet 2015 : Quotient 1 : 30 €, Quotient 2 : 35 €, Quotient 3 : 40 €, Quotient 4 : 45 €
- La ferme de Ger du 7 août 2015 : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €
- La Gourgue d'Asque du 21 août 2015 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-45-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2015  
Date de réception préfecture : 31/07/2015



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64

## DELIBERATION n°2015-46

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 02/07/2015  
Date d'affichage : 10/07/2015

### SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en raison du départ à la retraite de l'agent qui occupait ce poste et d'une réorganisation de service,

Monsieur le Maire propose la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 27 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec deux voix contre , décide :

1. De supprimer à poste d'adjoint technique de 1<sup>ème</sup> classe de 27 heures hebdomadaires
2. De modifier en conséquence le tableau des emplois
3. D'appliquer cette délibération à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Fait et délibéré le 8 juillet 2015,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20150708-2015-46-DE  
Date de télétransmission : 17/08/2015  
Date de réception préfecture : 17/08/2015